



STUDIO FLORIANE

# Conditions Générale de Ventes

# Conditions Générale de Ventés

Bienvenue dans l'univers créatif de Floriane Brault, du Studio Floriane.

Ces Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à toutes les prestations réalisées par Floriane Brault, qu'il s'agisse de médias imprimés, de projets web, d'identités visuelles, d'identités de marque, de sites web ou de toute autre création graphique et visuelle qu'elles soit de nature payantes ou gratuites.

Les CGV sont disponibles en toute transparence sur le site [www.studiofloriane.fr](http://www.studiofloriane.fr) et sont également envoyées avec chaque devis, parce que la clarté, c'est aussi une affaire de design !

Le Client, qu'il soit une personne physique ou morale, est celui qui fait appel à Floriane Brault.

## ARTICLE 1 – OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes CGV détaillent les droits et obligations de Floriane Brault et du Client.

Sous réserve de conditions particulières stipulées sur le devis, toute acceptation et validation du devis par le Client implique son adhésion pleine et entière et sans réserve aux présentes CGV, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales de vente ou d'achat, qui sont inopposables à Floriane Brault.

La validation du devis s'effectue soit par un e-mail de la part du client qui notifie clairement que le devis est validé avec la mention « Bon pour accord », ou par un retour du devis signé par le client.

Le terme "Client" désigne toute personne morale ou physique, ayant requis les services de Floriane Brault pour toute création.

Le terme "Tiers" désigne toute personne physique ou morale non partie au contrat.

Le terme "Prestataire" désigne l'entreprise individuelle Floriane Brault immatriculée à l'URSSAF de Rambouillet 78, sous le numéro SIRET : 90459499100013.

Le client et Floriane Brault s'accordent sur le fait que la signature du devis par le client à valeur de bon pour commande des services décrits dans le devis et précise les conditions dans lesquelles le client, charge Floriane Brault, de réaliser les prestations. Les parties conviennent que leurs relations seront exclusivement régies par le présent contrat, à l'exclusion de toute autre condition.

N° Siret : 90459499100013

En tant qu'auto-entreprise Floriane n'est pas soumise à la TVA - TVA non applicable, art. 293B du CGI

Siège Social : 7 rue du muguet - 78120 Rambouillet

Mail : [bonjour@studiofloriane.fr](mailto:bonjour@studiofloriane.fr)

Site internet : [studiofloriane.fr](http://studiofloriane.fr)

## ARTICLE 2 – GÉNÉRALITÉS

Les horaires du Prestataire sont les suivants : du lundi au vendredi, de 9h00 à 18h00, hors jours fériés, congés maladie et périodes de congés.

Le Prestataire s'engage à communiquer ses dates de congés aux Clients avec lesquels un contrat est en cours.

## ARTICLE 3 – LIEUX DE TRAVAIL

Sauf accord écrit entre le Prestataire et le Client, Floriane Brault se réserve le droit d'assurer sa mission en dehors des locaux de la société cliente et de choisir le lieu où elle la réalisera. Le Client s'engage à ne pas imposer au Prestataire une présence physique ou un déplacement, quel que soit le lieu et peu

importe la phase ou l'avancée de la mission.

## ARTICLE 4 – TARIF

Les prix figurant sur le devis sont valables durant deux mois à compter de l'édition de celui-ci. Toute demande de prestation ne figurant pas dans la proposition fera l'objet d'un devis supplémentaire gratuit.

Aucun achat complémentaire (impressions, photographies, typographies) n'est inclus dans le devis et reste à la charge du client (voir article 5).

## ARTICLE 5 – FRAIS ANNEXES

Les éléments annexes, éventuellement nécessaires à la réalisation des prestations du Prestataire et ne relevant pas de ses offres, ne sont pas compris dans les prix indiqués. Il s'agit par exemple de l'achat de polices typographiques, de photographies, d'illustrations issues de banques d'images ou d'impressions.

Sont à facturer en plus :

- Un nombre maximal de deux modifications de la prestation réalisée sont incluses (hors indications contraires dans le devis).
- Les modifications demandées par le Client en cours de réalisation, si elles impliquent un remaniement du projet.
- Les déplacements nécessaires à la bonne réalisation du contrat pourront également être facturés au Client.

Dans le cas où des modifications, ajout ou suppression de données, demandées par le Client en cours de réalisation - et faisant état d'une omission, ou d'une erreur de sa part - impliqueraient un remaniement substantiel du devis initial, ou induisant un travail supplémentaire, ces dernières seront facturées en sus du devis initial au taux horaire de 60€ HT. Les sommes correspondantes au travail déjà effectué par le Prestataire sont dues par le Client et immédiatement exigibles.

Sous réserve de l'accord du Prestataire, un honoraire d'urgence supplémentaire (majoration de 50% du prix initial de la prestation) sera facturé pour les prestations exécutées à la demande du Client hors des jours et horaires définis à l'article « Généralités », ou en cas de traitement de la commande prioritairement aux autres commandes en cours de réalisation par le Prestataire.

## ARTICLE 6 – PRESTATIONS

Floriane Brault accompagne ses clients dans la prise en charge de leurs besoins de communication visuels.

- Identité de marque & visuelle
- Communications visuelles imprimées & numériques.

## ARTICLE 7 – DEVIS ET DÉBUT DES TRAVAUX

Le devis et les CGV signés par le Client valent ensemble pour acceptation et validation de ces derniers et font office de bon de commande. Celui-ci doit s'accompagner du paiement d'un acompte défini dans le devis. Cette somme est non remboursable.

Les travaux débiteront lorsque tous les documents (devis et CGV signés, et acompte reçu) et éléments documents graphiques et textuels nécessaires à la bonne réalisation du contrat, seront à la disposition du Prestataire.

Si le Client retourne le devis à une date supérieure à la date de début des travaux fixés, le prestataire est en droit de prolonger la date de livraison du nombre de jours ouvrables dépassant la date inscrite sur le devis (les jours ouvrables ne prennent pas en compte les week-end, jours fériés, congés maladie et périodes de congés).

Par la validation de toute commande ou devis, le Client reconnaît avoir vérifié l'adéquation à ses besoins de la prestation proposée et d'avoir communiqué toutes les informations nécessaires à Floriane Brault.

Les prestations réalisées sont uniquement celles énoncées sur le devis. Aucune modification ne sera apportée après la validation du devis.

Toute prestation non mentionnée ou modification demandée par le Client fera l'objet d'un devis complémentaire gratuit et d'un ajustement de prix.

En cas d'annulation de la commande par le Client, pour quelques raisons que ce soit sauf force majeure (art.14), l'acompte versé à la commande, les acomptes en cours de prestations et tout travail commencé seront acquis de plein droit à Floriane Brault et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.

## ARTICLE 8 – RÈGLEMENT ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Le Client s'engage à verser un pourcentage d'acompte prévu dans le devis, sur le montant total, dès validation de celui-ci et réception de la facture d'acompte. À défaut de réception de ce versement, aucune prestation ne sera commencée, Floriane Brault se réservant le droit d'annuler la proposition.

Le règlement du solde est à effectuer avant l'étape de finisation, avant réception des éléments graphiques réalisées et avant la signature du contrat de cession de droit d'auteur. Le règlement des factures est dû jusqu'au 30ème jour maximum suivant la date de la réception de la facture, sauf délai supplémentaire prévu et accepté par Floriane Brault.

Le paiement s'effectue par virement bancaire, le cas échéant selon un calendrier fixé dans les conditions particulières du devis.

Toute somme non réglée à l'échéance sera majorée de pénalités de retard calculées au taux annuel de 12% exigibles de plein droit, sans formalité aucune, ni mise en demeure préalable.

En application de l'article L.441-6 du code de commerce, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40,00 €, sans préjudice de toute autre action que Floriane Brault serait en droit d'intenter à l'encontre du Client et à ses frais aux fins de recouvrement de ses factures et sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient lui être dus.

Conformément à l'article 1231-5 du Code Civil, en cas de carence du débiteur, les sommes dues recouvrées par voie contentieuse seront majorées, en sus des intérêts moratoires, d'une indemnité fixe (clause pénale) de 15% de leur montant.

En cas de non-respect des conditions de paiement, Floriane Brault se réserve en outre le droit de suspendre la fourniture des prestations convenues et l'exécution de ses obligations et d'annuler ou diminuer les éventuelles remises accordées au Client. Si le non paiement persiste, le contrat pourra être résilié dans les conditions prévues à l'article 14.

Le Client s'interdit tout droit de rétention ou de compensation.

## ARTICLE 9 – VALIDATION DES ÉTAPES DE CONCEPTION & RETOURS CLIENT

En signant le devis et en versant l'acompte, le client valide les CGV -conditions générales de vente- ces éléments font office de bon de commande. Les travaux indiqués sur le devis débiteront lorsque tous les documents (devis et acompte payé) ainsi que les éléments documentaires graphiques et textuels nécessaires à la bonne réalisation du contrat, seront à la disposition de Floriane Brault.

Après chaque phase de création du projet, le Client s'engage à fournir ses validations de manière claire et explicite en respectant le mode de transmission défini en amont par Floriane Brault. Celui-ci peut être :

- par email à l'adresse : [bonjour@studiofloriane.fr](mailto:bonjour@studiofloriane.fr) ;

- ou via l'espace collaboratif privé dédié au Client et au Prestataire.

À défaut d'une validation ou d'une demande de modification des travaux par le Client en dehors du calendrier fixés, celles-ci seront considérées comme validées par les deux parties. Le travail réalisé, livré et tacitement validé, implique que les sommes correspondantes à ce travail sont dues.

Afin de s'assurer que les délais du projet soient respectés, le Prestataire fixera des délais dans un système de gestion des tâches qui est partagé et validé par le Client. Si le Prestataire reste sans réponse du Client dans les 3 jours ouvrables suivant la date limite prévue, des frais de retard de 50 € par jour, à partir du 4<sup>ème</sup> jour, seront appliqués à la facture finale pour couvrir les ajustements liés à la reprogrammation du projet.

La contribution du Client est indispensable pour mener à bien la mission et ainsi obtenir le résultat souhaité.

## ARTICLE 10 – RESPONSABILITÉS DU CLIENT

Pour permettre au Prestataire de réaliser sa mission, le Client s'engage à :

- Communiquer ses coordonnées de contact (numéro de téléphone, adresse e-mail) valables,
- Remettre au Prestataire le devis et CGV paraphé, daté et signé sous 2 mois maximum et avant le début du projet,
- Régler les acomptes et factures dans les délais convenus,
- Répondre à un cahier des charges et brief détaillé, non modifiable, sauf accord des parties ;
- Respecter le calendrier fixés au début du projet,
- Collaborer activement à la réussite du projet en apportant au Prestataire dans les délais donnés toutes les informations et documents nécessaires à la bonne appréhension des besoins et à la bonne exécution des prestations,
- Fournir tous les éléments nécessaires à la bonne réalisation de la prestation selon le calendrier prévu ;
- S'assurer qu'il dispose de toutes les autorisations nécessaires lui donnant droit de propriété et/ou droit d'usage sur les données communiquées. Seule la responsabilité du Client pourra être engagée à ce titre.
- S'assurer que l'utilisation envisagée des images, photos, logos, textes, vidéos, maquettes, données et éléments de toute nature, respecte la réglementation en vigueur,
- Fournir tous les éléments documentaires, graphiques et textuels nécessaires à la bonne réalisation du contrat (notamment dans les bons formats exploitables en fonction des supports visés), le client s'engage à fournir toutes les informations légales à ajouter dans les documents et endosse la responsabilité de fournir le contenu des documents qu'il édite, dans les délais impartis et fixés ensemble,

Le Client est l'unique responsable :

- Des contenus qu'il diffuse par le biais de son site web, réseaux sociaux, publicité ou tout autre moyen de diffusion de communication réalisée par Floriane Brault. En aucun cas la responsabilité de Floriane Brault ne pourra être engagée en cas de litige à propos des contenus et/ou informations (photos, vidéos, logos, textes, mentions légales, etc...) diffusées sur le site internet ou des supports papier du Client.
- Le client déclare être titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle et droits à l'image sur les éléments qu'il communique à Floriane Brault et garanti ce dernier contre tous recours de tiers

## ARTICLE 11 – RESPONSABILITÉS DE FLORIANE BRAULT

Floriane Brault s'engage à :

- Etre à l'écoute du client.
- Apporter tout le soin nécessaire à la mise en œuvre d'un service de qualité.
- Etre transparent au cours de la prestation. S'il y a des points de blocage ou des problématiques, vous y serez informé et des solutions alternatives vous seront proposées.
- Collaborer activement à la réussite du projet.
- Respecter les délais de livraison si du côté du client tout est fluide et qu'il respecte ses engagements.
- Proposer une solution qui est conforme au devis accepté par le Client.
- Le Prestataire s'engage à informer de manière régulière et efficace le Client de l'avancée de la réalisation du projet et ce, notamment, au travers de validations soumises au Client.
- Au titre de la confidentialité et pendant toute la durée des présentes et même après leur cessation pour quelque cause que ce soit, le Prestataire s'engage à conserver strictement confidentiel l'ensemble des informations et documents de quelque nature que ce soit relatifs au Client, auxquels il aurait pu avoir accès dans le cadre notamment de l'exécution de la présente mission.

## ARTICLE 12 – DÉLAIS DE LIVRAISON

Pour garantir les délais de livraison, le Client s'engage à respecter les échéances des différentes étapes (sauf forces majeures art.14) et à rester réactif auprès de Floriane Brault via le canal de communication défini par cette dernière, qui peut être :

- par email à l'adresse : [bonjour@studiofloriane.fr](mailto:bonjour@studiofloriane.fr) ;
- ou via l'espace collaboratif privé dédié au Client et au Prestataire.

En cas de retard dû au non-respect des engagements du Client, Floriane Brault ne pourra en aucun cas être tenue responsable. Les échanges, tels que les e-mails ou appels téléphoniques, feront foi. Le Client reste donc tenu de régler l'intégralité de la prestation. Un supplément pourra être demandé au client en cas de retard à J+4 en référence à l'article 9.

## ARTICLE 13 – INCAPACITÉ DE TRAVAIL

En cas d'incapacité de travail, par suite de maladie ou d'accident, Floriane Brault se réserve le droit modifier le calendrier en cours sans qu'il ne puisse être exigé par le Client le versement d'indemnités. Il est admis qu'elle se doit d'avertir le Client dès le troisième jour ouvrable de son incapacité.

## ARTICLE 14 – FORCE MAJEURE

Les parties ne peuvent être considérées comme responsables ou ayant failliés à leurs obligations contractuelles, lorsque le défaut d'exécution des obligations respectives a pour origine la force majeure ; le contrat entre les parties est suspendu jusqu'à l'extinction des causes ayant engendrées la force majeure.

La force majeure prend en compte des faits ou circonstances irrésistibles, extérieurs aux parties, imprévisibles au sens de l'article 1218 du Code civil et indépendants de la volonté des parties, malgré tous les efforts raisonnablement possibles pour les empêcher. Sont aussi considérés comme cas de force majeure, le blocage des moyens de transports ou d'approvisionnements, tremblements de terre, incendies, tempêtes, inondations, foudre, l'arrêt des réseaux de télécommunication, et notamment tous les réseaux accessibles par Internet, ou difficultés propres aux réseaux de télécommunication extérieurs aux parties.

Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus

par la jurisprudence : le vol ou la destruction de l'outil de production, les grèves ou conflits sociaux, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de Floriane Brault.

La partie touchée par la force majeure en avisera l'autre dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle elle en aura eu connaissance. Les deux parties conviendront alors des conditions dans lesquelles l'exécution du contrat sera poursuivie.

## ARTICLE 15 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET CESSION DE DROITS

La totalité de la production, ainsi que les droits qui y sont attachés, reste la propriété exclusive de Floriane Brault tant que :

1. l'intégralité des factures émises n'a pas été réglée par le Client,
2. Le contrat de cession de droit d'auteur rédigé par Floriane Brault n'a pas été signé par le Client.

En conséquence, le Client ne deviendra propriétaire de la production et des droits cédés qu'à partir du paiement complet et définitif de toutes les factures liées à la commande ainsi que les signature du contrat de cession de droit d'auteur.

Selon l'article L.121-1 à L.121-9 du Code français de la propriété intellectuelle, il est défini que le droit moral d'une création (comprenant droit de divulgation, droit au respect de l'œuvre et droit au retrait) est attaché à son créateur de manière perpétuelle et imprescriptible. Floriane Brault reste donc la propriétaire de droit moral sur l'intégralité des fichiers, documents et codes sources créés dans le cadre de la réalisation de la prestation commandée par le Client.

Il est également rappelé que selon le même Code français de la propriété intellectuelle (Art. L.122-4), Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque.

Ce qui signifie que si aucune mention particulière ne figure sur le devis ou la commande et que le Client souhaite modifier un design, le revendre, en produire une copie, ou encore avoir une utilisation en dehors des termes du contrat, le client doit faire l'objet d'une demande auprès de Floriane Brault afin d'obtenir son accord. Si l'accord est favorable alors un contrat de cession de droits d'auteur sera établie afin de faire bénéficier l'exploitation exclusive de la création au client. Cette demande fera l'objet d'un coût financier et sera établie par la nature de la création.

Sauf mention contraire figurant sur le devis, les fichiers originaux dit "fichiers sources" restent la propriété exclusive de la créatrice Floriane Brault. Dans le cadre d'une commande graphique, seul le produit fini est adressé au client. Si le client désire acquérir le fichiers source d'une création figurant dans la commande ou modifier une création par lui-même, il doit en faire la demande. Un devis sera ainsi réalisé afin d'estimer la rémunération du créateur, et une liste des modifications souhaitées établi. Tout ceci sera ajouté au contrat de cession de droits d'auteur de la création graphique concernée.

La reproduction et la réédition des créations du Prestataire sont soumises à la perception de droits d'auteur selon la loi du 11 mars 1957. La cession de ces droits ne concerne que l'utilisation spécifiquement prévue. Toute utilisation ultérieure ou différente nécessite un nouveau contrat.

Les modifications ou interprétations d'une création graphique ne peuvent être faites, en aucun cas, sans le consentement du Prestataire.

La signature ne peut être supprimée sans l'accord du Prestataire.

Une idée proposée par le Client ne constitue pas, en soi, une création.

Les droits seront cédés pour une durée déterminée, spécifiée dans le devis, à compter de la date d'émission du contrat de cession des droits d'auteur. Pour prolonger l'utilisation de l'œuvre de Floriane Brault au-delà de la date d'échéance du contrat de cession des droits d'auteur, un nouveau contrat sera établi avec un tarif fixé par Floriane Brault.

Tous les contenus gratuits ou payants rédigés par Floriane Brault du Studio Floriane a la pleine propriété intellectuelle sur ces contenus. Il est donc tout autant interdit de copier, plagier, vendre ou donner les contenus sans l'autorisation de Floriane Brault.

## ARTICLE 16 – DROITS D'UTILISATION, DE DIFFUSION ET DE REPRODUCTION

Les droits de reproduction et de diffusion sont calculés en fonction de la diffusion de la création. Ils peuvent être cédés forfaitairement ou partiellement. Chaque adaptation différente de l'œuvre originale faisant l'objet d'une nouvelle cession de droits d'auteur. Pour chaque nouvelle édition, le montant des droits doit être réactualisé. Les droits sont cédés dans le périmètre temporel et géographique du présent contrat et ne sauraient en excéder cette limite.

Floriane Brault consent à l'exploitation de la création graphique par le Client sous la forme suivante :

La création sera uniquement exploitée sur le.s support.s destiné.s lors de la vente. Si le client désire utiliser cette même création sur d'autres supports, il doit faire la demande explicitement à Floriane Brault. Si l'accord est favorable alors un contrat sera établie afin d'élargir l'exploitation de la création au client. Cette demande fera l'objet d'un coût financier.

Le Client s'oblige à respecter l'intégrité de l'œuvre graphique. Le Client ne peut procéder à aucune modification de l'œuvre définitive sans le consentement écrit préalable de Floriane Brault.

La création fera l'objet d'une exploitation par le Client à compter de la conclusion du contrat de cession de droit d'auteur pour une durée déterminée selon le contrat de droit d'auteur établis. Si le client désire prolongé l'utilisation de cette oeuvre, il doit en faire la demande explicite à Floriane Brault. Si l'accord est favorable alors un nouveau contrat de droit d'auteur sera établie afin d'élargir la durée de l'exploitation de la création par le client. Cette demande fera l'objet d'un coût financier.

## ARTICLE 17 – UTILISATIONS DES RESSOURCES

Une source est un document ou élément préexistant inclus dans l'œuvre ou partie de l'œuvre, objet de la commande, et qui peut, pour son utilisation, sa divulgation, sa reproduction ou son exploitation, exiger un paiement à son ou ses ayant(s) droit. Les sources peuvent être de natures variées : images, illustrations, sons, polices de caractères, etc. Le présent contrat ne se substitue, ni aux obligations légales de la société cliente, ni à celles des diffuseurs, s'il y a lieu, envers les ayants droit des sources. Le client s'engage, à obtenir toutes les autorisations nécessaires, et prendre à sa charge tous paiements afférents, notamment en vertu des droits d'auteur et des droits de la personnalité, pour l'intégration de toutes les sources incluent dans l'œuvre réalisée par Floriane Brault, ceci avant la divulgation de l'œuvre. Il est à la charge de la société cliente de se renseigner sur les conditions d'utilisation des sources dont elle demande l'insertion dans les compositions graphiques auprès de leur.s propriétaire.s ou ayant.s droit, et d'en accepter les conditions d'utilisations. Par la validation de l'œuvre ou partie de l'œuvre, la société cliente, accepte l'introduction de toutes les sources incluent dans l'œuvre ou partie de l'œuvre.

## ARTICLE 18 – COPYRIGHT

Sauf mention contraire explicite du Client, le Prestataire se réserve la possibilité d'inclure dans la



réalisation une mention commerciale indiquant clairement sa contribution, telle la formule «Réalisé par Studio Floriane» lorsque le support le permet ainsi qu'un lien hypertexte pointant vers le site commercial de son activité ([www.studiofloriane.fr](http://www.studiofloriane.fr)).

## ARTICLE 19 – RÉFÉRENCE AU CLIENT - DROIT DE PUBLICITÉ

Le Client autorise Floriane Brault à mentionner son nom ou sa dénomination sociale, et éventuellement à illustrer de son logo dans ses documents commerciaux, à titre de références pour la promotion commerciale de Floriane Brault. Le Client autorise également Floriane Brault à inclure dans son portfolio en ligne tout contenu de créations graphiques réalisés par Floriane Brault pour le client. Le client s'engage à ne jamais s'y opposer sauf mention contraire écrite de la part du client et acceptée par Floriane Brault.

## ARTICLE 20 – CLAUSE RÉSOLUTOIRE

Le Client devra avertir Floriane Brault par écrit de sa volonté d'annuler sa commande. En cas de résiliation du contrat par le Client, les sommes versées au titre des prestations commandées ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement. Le client devra également payer une indemnité de résiliation d'un montant égal à 50% des sommes restant dues. L'ensemble des droits d'auteur relatifs aux créations, et projets quelle que soit leur forme, restera la propriété pleine et entière de Floriane Brault.

De plus, tout manquement de l'une ou l'autre des parties à ses obligations pourra entraîner la résiliation de plein droit du présent contrat. Cette résiliation ne fera l'objet d'aucun dommages et intérêts.

## ARTICLE 21 – LITIGES

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. Toute contestation ou litige portant sur l'interprétation ou l'exécution du présent contrat sera porté, à défaut d'un accord amiable entre les parties, devant les tribunaux compétents, à qui elles attribuent expressément juridiction.

Je soussigné.e :

Le :

Fait à :

Je reconnais avoir pris connaissance de tous les articles de 1 à 21 présents sur les pages précédentes et j'accepte les conditions générales de vente.

Signature :